

# CHARTRE

## pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap.



### OBJECTIF :

Cette démarche a pour objet de faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux formations dispensées dans l'organisme de formation Peexie en adaptant les modalités de la formation aux besoins liés aux handicap, et s'inscrit dans l'esprit de la loi du 11/02/2005. En lien avec nos valeurs, cette chartre garantit aux personnes en situation de handicap un accompagnement individualisé et l'accès à nos parcours de formation professionnelle en prenant en compte leurs besoins spécifiques, dans la mesure du possible, et la cas échéant, un écoute et une aide attentive pour l'orientation vers une autre solution plus adaptée.

### ENGAGEMENT DE PEEIXIE :

Peexie s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination en :

- Contribuant à développer des moyens de repérage dans le cadre des procédures administratives ;
- Mettant en œuvre une procédure systématique d'accueil et d'accompagnement individualisée ;
- S'assurant de les orienter vers les bonnes structures si nous n'avons pas de solution adaptée et d'en assurer le suivi ;
- Réalisant systématiquement un entretien individuel d'accueil avec l'ensemble des stagiaires ayant une RQTH ou ayant émis le souhait d'aménagements en lien avec leur santé ;
- Suite aux entretiens individuels, en s'assurant, en lien avec les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaires, rythme...), matérielles (aides techniques individuelles) et pédagogiques (modularisation du parcours...) et de leur mise en place ;
- Restant en lien constant avec le public cible et les formateurs référents tout au long du parcours de formation ;
- En cas de formation en entreprise, en se mettant en lien avec le référent handicap afin d'évaluer avec lui les possibilités d'ajustements ;
- Entretenant des liens étroits avec les partenaires et plus particulièrement les prescripteurs pendant le parcours ;
- Informant régulièrement (a minima une fois par an) notre équipe pédagogique sur l'adhésion de l'organisme de formation à notre procédure d'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Capitalisant les expériences par un bilan annuel ;
- Communiquant cette chartre via le livret d'accueil remis aux apprenants et notre site internet afin d'informer les stagiaires et les partenaires des engagements ainsi pris par Peexie.

### PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne peut nous signaler une situation de handicap en amont de la formation et pendant l'action de formation, soit dès le premier entretien d'audit, soit pendant la conception de votre parcours de formation avec votre référent pédagogique, soit en cours de session, auprès de votre formateur ou du référent handicap.

Nous mettrons tout en œuvre pour adapter les moyens pédagogiques et techniques, dans le strict respect de la confidentialité, avec l'accord du stagiaire, pour faciliter son parcours. Dans le cas où nous ne serions pas en capacité de proposer des solutions adaptées, nous avons identifié les acteurs locaux qui seront à même d'orienter les personnes ayant un besoin spécifique.

Nous avons mis en place une procédure interne et avec les organismes spécialisés pour l'accueil des personnes en situation de handicap, qui sera mise à jour dès que nécessaire.

### MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

- Assurer une veille afin d'identifier et d'actualiser les ressources handicap disponibles ;
- Accueillir les apprenants en situation de handicap avant la formation, pendant les sessions et après pour le bilan et le suivi grâce à un accompagnement individualisé ;
- Veiller au bon déroulement du parcours de formation en s'assurant du respect de la mise en place des aménagements et compensations par l'équipe pédagogique ;
- Faciliter l'ensemble du parcours de formation des apprenants pour leur assurer les meilleures conditions pour l'atteinte de leurs objectifs, au même titre que les autres stagiaires ;
- Suivre la mise en place d'une solution adaptée pour un apprenant en situation de handicap dans le cas d'une réorientation vers un autre organisme.

**NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP : Amélie Sandras, [contact@peexie.com](mailto:contact@peexie.com) / 06 83 41 52 35**